

**CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF 1% ARTISTIQUE
MAISON DES SERVICES PUBLICS DE BRETTEVILLE
L'ORGUEILLEUSE – THUE ET MUE**

Dans le cadre du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, la commune de Thue et Mue met en place le dispositif 1% artistique pour la construction d'une Maison des services publics, sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse.

I - Présentation générale de l'opération

1 – Contexte de l'opération

Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments, la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse, commune de Thue et Mue, s'est interrogée sur le devenir de sa mairie, qui nécessitait d'importants travaux. Le rapprochement avec d'autres projets sur le territoire a mené vers l'idée d'une Maison des services publics, dans une volonté de mutualisation et de modernisation :

- implantation sur la commune d'un centre médico-social du département
- déplacement des services de la mairie annexe, en raison d'un bâtiment ancien, non aux normes en termes d'accessibilité
- agrandissement de la médiathèque et rapprochement dans un lieu plus compatible avec la culture, proche des autres équipements culturels et des services à la jeunesse (écoles, BEJ)

Cette Maison des services publics vient s'intégrer dans un pôle de vie au sein de la commune, regroupant déjà écoles maternelle et élémentaire, salle de spectacles, plateau sportif, Bâtiment Enfance Jeunesse, ainsi que la place des Canadiens récemment rénovée.

Le comité artistique, présidé par M. Jean-Pierre Balas, maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse, commune de Thue et Mue, en sa qualité de maître d'ouvrage, est composé comme suit :

- Jean-Pierre Balas, maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse, commune de Thue et Mue, maître d'ouvrage
- Gille Peeters, architecte, maître d'oeuvre
- Audrey Sellier, bibliothécaire, représentante des utilisateurs,
- David Guiffard, Conseiller pour les arts plastiques à la DRAC, représentant du DRAC de Normandie
- Manuela Tetrel, Présidente de la galerie Le Radar à Bayeux, personne qualifiée désignée par le maître d'ouvrage
- Jérôme Leteinturier, directeur du collectif Les 2 Angles à Flers, personne qualifiée désignée par le DRAC de Normandie
- Lydia Steciuk, artiste, personne qualifiée désignée par le DRAC de Normandie

Autres personnes qualifiées, avec voix consultative :

- Michel Lafont, maire de Thue et Mue,

- Didier Lhermite, adjoint aux finances pour la commune de Thue et Mue,
- Patrice Piard, conseiller délégué à la programmation culturelle du Studio,
- Marie Theault, maire déléguée de Cheux, commune de Thue et Mue,
- Frédéric Soreau, directeur général des services de la commune de Thue et Mue,
- Françoise Le gall, responsable de l'administration générale de la commune de Thue et Mue,
- Maud Dauphinot, directrice des bâtiments au département du Calvados,
- Frédéric Jougonoux, chargé d'opération au département du Calvados,
- Marie-Hélène Davy, responsable de la Circonscription d'Action Sociale de Caen-Ouest du département du Calvados.

Ce comité, au côté de la maîtrise d'ouvrage, a pour rôle d'établir le cahier des charges, valider chacune des étapes de réalisation du projet, et veiller à la bonne exécution de la commande.

Le maître d'ouvrage et commanditaire entreprend le présent projet dans le cadre du dispositif 1% artistique, conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Le-1-artistique/Textes-de-referance/Le-decret>).

2 – Objectifs de l'opération

La Maison des services publics, au-delà des habitants de Bretteville l'Orgueilleuse, s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune nouvelle de Thue et Mue et du canton de Bretteville l'Orgueilleuse. L'œuvre devra donc, au même titre, véhiculer les valeurs fortes qui ont soutenues la création de cette commune :

- structurer un territoire
- rassembler les 6 communes historiques, tout en respectant l'identité de chacune
- un dynamisme fort, d'un territoire tourné vers l'avenir

On peut également signaler que le logo de la commune a été construit selon ces critères, et que les 3 couleurs ont elles aussi une signification : le bleu de la mer, le vert de la campagne du Bessin, le rouge pour la dynamique et le cœur économique de la communauté urbaine de Caen la Mer dont Thue et Mue fait partie. Une forme carrée pour représenter la structuration de la commune avec une flèche partant vers le haut pour l'évolution. Le rappel géographique des deux rivières la Thue et la Mue.

Bretteville l'Orgueilleuse est également chef-lieu de canton, et la commune rayonne bien au-delà de son territoire.

Enfin jeunesse et culture sont des axes importants du projet de territoire en cours de rédaction, et l'œuvre pourra préfigurer cette volonté forte de mettre la culture à portée de tous.

La commune de Thue et Mue est une commune récente, qui n'a pas de monument ou de signe fort de ralliement et d'identification. Cependant, une ambition politique forte est à l'œuvre, avec une volonté d'unifier les services rendus à la population qui ne s'exprime pas forcément à travers l'architecture, mais à travers une exigence en matière d'équipements et de modernité, et un véritable engagement vis-à-vis de la population.

Thue et Mue a besoin d'un signe commun pour fédérer ses habitants, et la culture est ressentie comme l'un des vecteurs qui les aidera à s'approprier cette nouvelle identité.

3 - Présentation du cadre architectural, urbain, paysager

3-1 La Maison des services publics

La Maison des services publics est un projet qui associe réhabilitation d'un bâtiment existant, et extension neuve dudit bâtiment. Elle sera située à proximité immédiate :

- de l'école élémentaire,
- de la salle culturelle et associative le Studio, livrée en 2013,
- de la place des Canadiens, rénovée et livrée en 2017

Un cheminement piéton allant de la place des Canadiens au Studio sera l'accès principal au bâtiment, par sa façade est.

Dans un souci d'harmonie, le bâtiment reprendra les codes visuels et architecturaux de la salle du Studio :

- style des vitrages sur les façades est ou ouest (voir photos),
- forme inversée de la toiture,
- la façade sud (vers la place des Canadiens, accès principal au bâtiment) sera agrémentée de panneaux en acier cortène, matériau déjà présent dans l'agora derrière le Studio et qui rappelle les teintes brunes/rouges du Studio.

3-2 Environnement du projet

Le bâtiment s'inscrit également de façon plus large dans un pôle urbain qui comprend de nombreux bâtiments juxtaposés.

L'école maternelle : elle marque la limite Est de ce périmètre. Deux classes supplémentaires ont été construites en 2015 à l'arrière du bâtiment principal.

Le restaurant scolaire : structure circulaire, construit dans les années 80, l'un des premiers bâtiments à venir constituer cet espace.

Le Bâtiment Enfance Jeunesse, livré en 2018, vient s'intercaler entre les deux écoles, le long d'une rue créée pour l'occasion et qui ajoute du stationnement. Ce bâtiment lui aussi mutualisé regroupe tous les services à l'enfance : Relais des assistantes maternelles, centre de loisirs, garderie périscolaire, espaces dédiés pour les jeunes (10-14) et les ados (15-18).

L'école élémentaire, qui fera face à la Maison des services publics, est située au nord de la place des Canadiens. Deux classes supplémentaires ont été construites en 2015, sur le même modèle que celles de l'école maternelle.

Une grille d'enceinte englobe ces 4 bâtiments, le long de la place des Canadiens et de la rue Loïk Cavellec, afin d'assurer des déplacements en toute sécurité pour les enfants.

Le plateau sportif s'étend au nord et englobe le gymnase, les tennis couverts, le boulodrome, le city-stade, le skate-park et les terrains de sport. Le gymnase va faire l'objet d'un projet de rénovation qui porte une forte empreinte écologique, avec l'ambition d'utiliser géothermie et panneaux solaires pour tendre vers une autonomie énergétique.

La place des Canadiens est fortement minéralisée, et le projet de rénovation a été mené en hommage aux troupes canadiennes qui ont libéré la commune le 7 juin 1944. Elle dispose d'assises en béton, ainsi que de jeux d'éclairage nocturne (couleurs changeantes, projection d'images au sol). Une borne wifi publique est située à proximité du monument aux morts. Ce nouvel agencement de la place peine à être habité, peu d'évènements y sont organisés.

La salle culturelle du Studio, livrée en 2013, est à proximité immédiate de la future Maison des services publics. Les façades sont en béton texturé, associé aux vitrages du hall d'entrée. Les abords arrière du Studio ont été aménagés en parc paysager avec une agora, scène ouverte entourée de gradins en herbe structurés par des contremarches en acier cortène. On retrouve dans ce parc le même mobilier urbain en béton que celui de la place des Canadiens. Enfin, des stationnements sur herbe occupent l'arrière du Studio vers le plateau sportif.

De façon générale, ce secteur bénéficie d'une forte fréquentation piétonne de par la proximité des écoles et sa position centrale sur la commune – la place des Canadiens faisant le lien entre la rue de Caen, axe principal de circulation, et la rue des prés, accès aux écoles. La multiplication des signes (panneaux de circulation, barrières, panneau d'information lumineux) rend cependant la lisibilité de cet espace plus complexe, notamment aux abords de l'école et le long de la place des Canadiens.

4 - Calendrier prévisionnel de l'opération

- Réception de l'étude du projet artistique : octobre 2019
- Validation du comité et de la maîtrise d'ouvrage : avant le 31 octobre 2019
- Réalisation de l'œuvre : printemps 2020

II - Programme de l'opération

1 – Définition

Objet précis :

La Maison des services publics de Bretteville l'Orgueilleuse est un bâtiment mutualisé qui associe rénovation et extension. Il accueillera un centre médico-social géré par les services du département du Calvados, les services de la mairie annexe de Bretteville l'Orgueilleuse, et la médiathèque.

Enjeu et motivation :

Située au cœur d'un pôle urbain majoritairement dédié à la jeunesse, l'ajout d'un élément artistique renforcera l'aspect culturel de cet espace tout en exprimant sa modernité et la volonté de créer du lien avec les autres bâtiments, de rendre cohérent l'ensemble.

Budget : 15.000 € TTC

2 - Programme artistique

Les œuvres sonores sont exclues. Toute autre forme d'expression artistique pourra être présentée.

L'œuvre devra être située en extérieur, et créer du lien entre le nouveau bâtiment et son environnement, notamment le Studio.

L'œuvre se doit d'être pérenne, durable et solide.

Il est demandé au candidat de rédiger une note de présentation de son œuvre. De plus, le candidat retenu pourra être amené à présenter son projet à la population lors d'un café-rencontre (temps d'échange entre les élus et les habitants autour des projets de la commune), et le cas échéant, à intervenir auprès des scolaires autour de son travail artistique.

3- Programme technique

Précision technique :

La mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels... L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un espace public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail, le règlement sanitaire départemental...

Au moment de l'achèvement des réalisations de l'œuvre d'art, la pose de cartels indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date, sera prévu.

Coût de maintenance, de fonctionnement et d'entretien :

À l'appui de la note susmentionnée de présentation de l'œuvre (cf. programme artistique), il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art. Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des coûts d'entretien estimés ou de fonctionnement. Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera confié aux services techniques de la commune. La maîtrise d'ouvrage s'assurera des conditions de son entretien et de sa maintenance. Si la notion des coûts de maintenance, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre d'art, demeure une contrainte ferme et réelle à sa mise en œuvre, elle ne doit cependant pas constituer en soi un obstacle à sa conception.